



PREFECTURE DE LA REGION GUYANE
PREFECTURE DE LA GUYANE

N° 57-03 /10/Cab/Com

A Cayenne, 03 mars 2010 - 15h00

Le préfet de la région Guyane communique :

Liaison fluvio-maritime directe vers le canal Laussat

Le vendredi 05 mars 2010 à partir de 5h00 sera ouverte la liaison fluvio-maritime directe entre la pointe Liberté et le canal Laussat à Cayenne.

Cette navette fonctionnera de 5h00 à 22h00 avec des départs toutes les 30 minutes aux heures d'affluence (de 6h00 à 10h00 et de 16h00 à 20h00) et toutes les heures pour les autres créneaux (à l'heure ronde du canal Laussat et à la demi-heure de la pointe Liberté). Il est précisé que le premier départ de Cayenne est fixé à 5h30 et le dernier départ de la pointe liberté à 21h30 (cf. flyer joint).

Des aménagements sont apportés à la pointe liberté : création et signalisation des deux files d'embarquement distinctes : l'une à destination du canal Laussat et l'autre à destination du Larivot. De plus, les agents d'accueil seront chargés de renseigner et guider les usagers.

Enfin, la préfecture indique que le dispositif de navettes fluvio-maritimes vers le Larivot et routières vers Cayenne continuera de fonctionner comme précédemment.

Contact presse :

Mireille Boutau – bureau de la communication interministérielle

☎ 05 94 39 45 57 – ☎ 06 94 44 87 00 – ☎ 05 94 39 45 14 - ✉ mireille.boutau@guyane.pref.gouv.fr